



Le parcours du combattant

La filière administrative, par les missions qui sont les siennes, est indispensable au bon fonctionnement de l'administration pénitentiaire. Malgré les sous-effectifs, ils assurent coûte que coûte la continuité du service, absorbant surcharge de travail et urgences dans des conditions de travail parfois indignes. Mais lorsqu'il s'agit d'avancement de grade ou de promotion de corps, leur carrière ressemble à **une course d'endurance sans ravitaillement**, jamais à un parcours professionnel digne de ce nom.

Des missions toujours plus lourdes, mais une reconnaissance qui n'avance pas...

Les personnels administratifs doivent faire face à une polyvalence imposée, une surcharge chronique de travail et des responsabilités sans cesse croissantes dans tous leurs domaines d'intervention et quelle que soit la structure dans laquelle ils sont affectés. Les personnels administratifs sont partout et participent activement au service public pénitentiaire. Pourtant la reconnaissance statutaire et indemnitaire reste à des années-lumière de la réalité du terrain. L'évolution de carrière, qu'il s'agisse de l'avancement de grade ou de la promotion de corps, relève de l'exploit !

Un avancement de grade à l'économie

Une économie sur le nombre de promus avec des taux de promotion qui restent très bas et une répartition obscure entre les différentes directions du ministère qui restreint encore davantage les possibilités.

Une économie ensuite pour certains corps, sur le nombre de dispositifs permettant l'avancement de grade. Les adjoints administratifs n'ont aucun examen professionnel pour leurs avancements de grade et doivent se contenter de tableaux d'avancement avec tous les travers que l'on connaît : opacité des critères utilisés au niveau local et interrégional et/ou décisions hiérarchiques parfois arbitraires ! **Le clientélisme à outrance !**

Une économie sur le nombre de candidats admis par examens professionnels, qui est parfois inférieur au nombre de promotions, comme l'examen professionnel d'accès au 2^e grade de SA au titre de l'année 2023 avec seulement 65 candidats retenus pour 114 promotions. Une aberration qui prive des agents méritants d'une évolution légitime !

Une promotion de corps : un système qui décourage au lieu de valoriser

La promotion de corps ressemble pour les personnels administratifs à un parcours semé d'embûches :

- Taux de promotion extrêmement faibles
- Mobilité obligatoire (hormis plans de requalification) dans le cadre des campagnes de mobilité classique du corps de promotion, mettant les agents en concurrence avec des profils déjà aguerris
- Recours quasi inexistant au dispositif de l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique 2019 permettant la promotion de corps des agents en situation de handicap par la voie du détachement
- Dispositions relatives au reclassement dans les nouveaux corps qui amènent parfois à une diminution de la rémunération. Un comble pour une promotion !

La promotion de corps n'est pas un simple changement : c'est un engagement supplémentaire pour l'agent. Elle implique de nouvelles responsabilités, souvent une mobilité géographique qui entraîne des périodes de séparation familiale, et une charge de travail accrue avec des répercussions directes sur la vie personnelle. C'est aussi un enjeu financier majeur, parfois même défavorable (perte de rémunération et coût du célibat géographique), alors que l'évolution de carrière devrait a minima absorber le coût de la vie et reconnaître des années d'investissement professionnel. Chaque promotion représente un effort réel pour un agent ; elle doit être un levier de reconnaissance, pas un parcours d'obstacles.

Les personnels administratifs ne réclament aucun privilège : Ils demandent simplement justice. Ils veulent une carrière qui progresse, une reconnaissance réelle et un avenir qui ne se heurte pas éternellement à un mur !

L'administration pénitentiaire ne peut fonctionner sans eux et il est plus que temps que cela se voie.

L'UFAP UNSa Justice revendique pour cela :

- Des **taux de promotion revus à la hausse** pour une réelle reconnaissance des métiers administratifs
- Une **transparence totale** sur les critères d'avancement de grade et de promotion de corps avec une information personnalisée à destination des agents sur leurs propres situations
- La mise en œuvre du **nouveau plan de requalification de C en B** pour la période 2026-2029
- La création d'un **forfait de revalorisation de l'IFSE** en cas de promotion de corps pour éviter toute perte de rémunération

L'UFAP UNSa Justice exige que les personnels administratifs bénéficient enfin d'une évolution de carrière digne, juste et cohérente au regard des missions essentielles qu'ils assurent chaque jour. Ils doivent être reconnus, valorisés et respectés !

Damien METRY,
Secrétaire National
représentant des personnels administratifs